

Bureaux et courrier : Pôle associatif du Drac, 15-D bd Jean-Moulin 44100 NANTES  
Tél. 02 40 76 93 37 - lalunerosse@free.fr

## LES ATELIERS DE L'IMAGINAIRE

### Récits, contes, paroles d'aujourd'hui

### FICHE D'INSCRIPTION - saison 2023/2024

NOM : ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE (n° / rue / CP / ville) : .....

TÉLÉPHONE : ..... / E-MAIL : .....

**En cas d'urgence, personne à contacter**

NOM / PRENOM : ..... / TÉLÉPHONE : .....

**LIEU** (pour dates en présentiel) : au Salle municipale des Alouettes – 6 rue du Foehn 44100 NANTES

**DATES :**  
**Journées thématiques** (entre 10h30 et 18h) : **Samedis 11/11/2023 – 09/12/2023 – 13/01/2024 – 10/02/2024 – 25/05/2024**  
**Stage week-end** (entre 10h et 17h) : **Sam 13 et dim 14/04/2024**  
**Sessions à distance** (via Zoom) : **dates et liens donnés à l'inscription sur Weezevent**  
**Date envisagée pour Scène ouverte dans le cadre du festival « Héroïnes de 7 lieux » : Lundi 08/07/2024 (à confirmer)**

**FORMULE CHOISIE** (cochez les cases et le cas échéant, PRÉCISEZ LES DATES) :

		TARIF TTC <b>CYCLE</b>	Hors Taxes + TVA (20%)	Tarif TTC <b>À LA CARTE</b>	Hors Taxes + TVA (20%)	Nombre	Total TTC
<b>Parcours complet</b> (= 7 jours +8 visio)	<input type="checkbox"/>	500 €	416,67 € HT + TVA 83,33 €				
<b>Thématiques + Week-End</b> (= 7 jours)	<input type="checkbox"/>	350 €	291,67 € HT + TVA 58,33 €				
<b>Journées thématiques</b>	DATES : .....			<input type="checkbox"/> 88 €	73,33 € HT + TVA 14,67 €	.....	..... €
<b>Week-End</b>	13-14/04/2024			<input type="checkbox"/> 176 €	146,67 € HT + TVA 29,33 €	.....	..... €
<b>Sessions à distance</b> (2h30 par session)	DATES : .....			<input type="checkbox"/> 30 €	25,00 € HT + TVA 5,00 €	.....	..... €
<b>TOTAL saison</b>							..... €
<b>Mode de règlement</b>	<input type="checkbox"/> Nb Chèque(s) :			<input type="checkbox"/> Via Weezevent			

**EN CAS DE RÈGLEMENT PAR CHÈQUES** à l'ordre de **CIE LA LUNE ROUSSE**  
(au prorata : 1 chèque pour dates 2023 + 1 ou 2 chèques pour dates 2024)

☛ **Toute inscription est définitive et due.** La compagnie ne remboursera pas les sommes versées, sauf cas justifiés suivants : perte d'emploi, déménagement dans une autre ville, changement de situation familiale.

**Règlement intérieur** : cf. verso

**Droit à l'image** : Le/la participant/e autorise la Cie La Lune Rousse à utiliser des prises de vue de l'atelier sur lesquelles il/elle pourra apparaître, pour les besoins de la communication générale de la compagnie : images et vidéos sur supports Internet (site, facebook,...), et supports papier (flyers, rapport d'activités interne, ...) etc..... **En cas de désaccord, cocher cette case** :

DATE :

SIGNATURE :

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### I - PRÉAMBULE

La CIE LA LUNE ROUSSE est une association, dont le siège est domicilié à NANTES (44). Une des activités annexes de la CIE LA LUNE ROUSSE est de dispenser des formations autour de la lecture à voix haute et de la prise de parole en public, à destination d'amateur ou au titre de la formation professionnelle continue (déclaration d'existence numéro 52 44 05733 44, délivré par la DRTEFP des Pays de la Loire).

Le présent règlement intérieur a vocation à préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents ateliers ou stages organisés par la CIE LA LUNE ROUSSE dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

La CIE LA LUNE ROUSSE sera dénommée ci-après «CIE LA LUNE ROUSSE » ; Les personnes suivant les ateliers ou stages seront dénommées ci-après « participants » ; Le Président de la CIE LA LUNE ROUSSE sera ci-après dénommé « le responsable de la compagnie ».

### II - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

#### Article 1 :

Conformément aux articles L. 6352-3 et suivants et R. 6352.1 et suivants du Code du travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux participants et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

### III - CHAMP D'APPLICATION

#### Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les participants inscrits à une session dispensée par la CIE LA LUNE ROUSSE, et ce, pour la durée de l'atelier ou de la formation suivie. Chaque participant est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit un atelier ou une formation dispensée par la CIE LA LUNE ROUSSE, et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

#### Article 3 : Lieu

L'atelier ou la formation aura lieu dans des locaux, soit loués par la CIE LA LUNE ROUSSE, soit mis à sa disposition. Les dispositions du présent règlement sont applicables au sein de tout local ou espace accessoire.

### IV - HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

#### Article 4 : Règles générales

Chaque participant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu.

#### Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux participants de pénétrer ou de séjourner dans les locaux en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

#### Article 6 : Interdiction de fumer

En application du décret n°92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'applications de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux.

#### Article 7 : Restauration

Il est interdit, sauf autorisation spéciale, donnée par le responsable de la CIE LA LUNE ROUSSE ou son représentant, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les ateliers ou stages.

#### Article 8 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs des issues de secours doivent être affichés dans les locaux de manière à être connus de tous les participants.

#### Article 9 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours d'atelier ou de formation doit être immédiatement déclaré par le participant accidenté ou les personnes témoins de l'accident, à la CIE LA LUNE ROUSSE.

### V - DISCIPLINE

#### Article 10 : Tenue et comportement

Les participants sont invités à se présenter sur le lieu en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans les locaux.

#### Article 11 : Horaires

Les horaires sont fixés par la CIE LA LUNE ROUSSE et portés à la connaissance des participants soit directement, par communication papier ou numérique. Les participants sont tenus de respecter ces horaires.

La CIE LA LUNE ROUSSE se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires en fonction des nécessités de service. Les participants doivent se conformer aux modifications apportées par la CIE LA LUNE ROUSSE aux horaires d'organisation de l'atelier ou du stage. En cas d'absence ou de retard, il est préférable pour le participant d'en avertir soit le responsable de l'atelier ou de la formation, soit le siège de la CIE LA LUNE ROUSSE.

#### Article 12 : Accès au lieu de formation

Sauf autorisation expresse de la CIE LA LUNE ROUSSE, les participants ayant accès au lieu de l'atelier ou de stage ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, ou faciliter l'introduction de tierces personnes.

#### Article 13 : Usage du matériel

Chaque participant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui serait éventuellement confié. Les participants sont tenus d'utiliser le matériel éventuel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles, est interdite.

À la fin de l'atelier ou du stage, le participant est tenu de restituer tout matériel et/ou document appartenant à la CIE LA LUNE ROUSSE, éventuellement en sa possession.

#### Article 14 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation écrite de la CIE LA LUNE ROUSSE, d'enregistrer ou de filmer les sessions d'atelier ou de formation.

#### Article 15 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique éventuellement remise lors des sessions d'atelier ou de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

#### Article 16 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou d'endommagement de biens personnels des participants

La CIE LA LUNE ROUSSE décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les participants dans les locaux.

#### Article 17 : Droit disciplinaire

Tout manquement du participant à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister : soit en un avertissement ; soit en une mesure d'exclusion définitive. Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.